



CENTRE DE DROIT INTERNATIONAL

UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES

**Israël-Liban : Positions juridiques des États et  
des organisations internationales sur la  
conformité des actions militaires au regard du  
*jus contra bellum***

(7 octobre 2023 – 26 novembre 2024)

**Ghita BENSOUA**

*Doctorante au Centre de droit international  
Université Libre de Bruxelles*

## Table des matières

Exposé des faits .....	2
<b>I- Positions juridiques au sein de l'Organisation des Nations Unies.....</b>	<b>5</b>
A- Au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies .....	5
B- Au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies.....	25
C- Conférence internationale de soutien à la population et à la souveraineté du Liban, 24 octobre 2024 : à l'initiative de la France soutenue par les Nations Unies.....	29
<b>II- Positions juridiques en dehors de l'Organisation des Nations Unies .....</b>	<b>29</b>
A- Union Européenne .....	29
B- Déclaration des dirigeants du G7.....	30
C- Groupe des amis pour la défense de la Charte des Nations Unies.....	31
D- Organisation de la coopération islamique.....	32

Dans le cadre de ce document, les positions juridiques des États, des groupes d'États et des organisations internationales ont été présentées en suivant une approche chronologique, couvrant la période **allant du 7 octobre 2023 au 26 novembre 2024**. Ces positions ont été scindées en deux catégories distinctes : d'une part, **celles adoptées dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies** et, d'autre part, **celles prises en dehors de ce cadre**.

#### Exposé des faits

Les dates ci-dessous reflètent les moments clés du conflit impliquant le Liban dans le cadre des tensions qui se sont intensifiées à partir du 7 octobre 2023 et ont touché à la fois le Proche-Orient et le Moyen-Orient :

**8 octobre 2023** : Le Hezbollah commence à tirer des roquettes et des obus d'artillerie sur des positions israéliennes dans la région des Fermes de Shebaa, en solidarité avec les Palestiniens après l'attaque du Hamas en Israël la veille. Israël riposte par des frappes aériennes ciblant des positions du Hezbollah dans le sud du Liban

(Center for Strategic and International Studies, The Coming Conflict with Hezbollah, Seth G. Jones, Daniel Byman, Alexander Palmer, and Riley McCabe, 21 mars 2024, [The Coming Conflict with Hezbollah \(csis.org\)](https://www.csis.org/analysis/the-coming-conflict-with-hezbollah)).

**15 octobre 2023** : Des frappes israéliennes sur les positions de Hezbollah dans le sud du Liban se sont intensifiées, notamment à Dhayra, où des frappes à base de phosphore blanc auraient touché des zones civiles, provoquant des incendies et des déplacements de population ([The Coming Conflict with Hezbollah \(csis.org\)](https://www.csis.org/analysis/the-coming-conflict-with-hezbollah))

**24 novembre 2023** : Un cessez-le-feu temporaire entre Israël et le Hamas entraîne une brève suspension des hostilités entre Hezbollah et Israël. Cela permet à certains civils déplacés de retourner chez eux (<https://unric.org/fr/ONU-et-la-crise-au-proche-orient-gaza/>)

**29 décembre 2023** : le Secrétaire général des Nations Unies a déclaré que « Les échanges de tirs quotidiens par-delà la Ligne bleue risque de déclencher une escalade plus grave entre Israël et le Liban et d'affecter la stabilité régionale » <https://press.un.org/fr/2023/sgsm22097.doc.htm>

**2 janvier 2024** : Israël a lancé une frappe de drone sur un bureau du Hamas à Dahiyeb, une banlieue sud de Beyrouth, tuant sept personnes dont Saleh al-Arouri, un haut dirigeant du Hamas (<https://www.lesoir.be/558857/article/2024-01-02/proche-orient-le-hamas-annonce-que-son-numero-2-ete-tue-dans-une-frappe-beyrouth> )

**Février 2024** : Les affrontements se sont poursuivis avec des tirs d'artillerie et des frappes de drones des deux côtés ([https://www.lemonde.fr/international/article/2024/02/29/liban-les-violences-s-intensifient-entre-israel-et-le-hezbollah-faisant-craindre-une-escalade-incontrolable\\_6219331\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2024/02/29/liban-les-violences-s-intensifient-entre-israel-et-le-hezbollah-faisant-craindre-une-escalade-incontrolable_6219331_3210.html))

([https://www.lemonde.fr/israel-palestine/article/2024/02/19/au-liban-au-moins-huit-blesses-lors-de-raids-visant-selon-israel-des-depots-d-armes-du-hezbollah\\_6217383\\_1667123.html](https://www.lemonde.fr/israel-palestine/article/2024/02/19/au-liban-au-moins-huit-blesses-lors-de-raids-visant-selon-israel-des-depots-d-armes-du-hezbollah_6217383_1667123.html))

**Mars 2024** : Ali Abed Akhsan Naim, le commandant adjoint de l'unité des roquettes et missiles du Hezbollah, a été tué, marquant une intensification des frappes israéliennes visant les chefs militaires du Hezbollah et du Hamas (<https://www.reuters.com/world/middle-east/israeli-military-says-it-killed-deputy-commander-hezbollah-rocket-missiles-unit-2024-03-29/>).

Le **30 mars 2024**, une explosion dans le secteur de Rmeïch a blessé quatre Casques bleus non armés lors d'une patrouille à pied le long de la Ligne bleue qui sépare Israël du Liban et du plateau contesté du Golan.

**1 avril 2024** : Israël a frappé le consulat iranien à Damas, tuant huit personnes, dont Mohammad Reza Zahedi, un haut commandant des Gardiens de la Révolution iraniens (IRGC). Cette attaque a déclenché une série de ripostes de la part du Hezbollah et d'autres forces alliées à l'Iran, avec des tirs de roquettes et de drones contre Israël.

**30 juillet 2024** : Israël a bombardé la banlieue sud de Beyrouth, l'une des zones du pays les plus fortement peuplées.

Le Secrétaire général des Nations Unies a déclaré : « les attaques auxquelles nous avons assisté dans le sud de Beyrouth et à Téhéran représentent une escalade dangereuse » (<https://press.un.org/fr/2024/sgsm22322.doc.htm> , 31 juillet 2024)

**Août 2024** : Israël a lancé une série de frappes préventives contre des infrastructures militaires du Hezbollah après l'assassinat de plusieurs leaders de l'organisation. Ces frappes ont visé des sites de lancement de drones et de roquettes dans le sud du Liban. En réponse, le Hezbollah a riposté avec des tirs de roquettes et des attaques de drones.

Le Secrétaire général des Nations Unies s'est déclaré : « profondément préoccupé par la forte augmentation des échanges de tirs de part et d'autre de la Ligne bleue. Ces actes mettent la vie des populations libanaises et israéliennes en danger et menacent la paix et la stabilité de la région.

Le Secrétaire général appelle à une désescalade immédiate et engage toutes les parties à revenir d'urgence et immédiatement à une cessation des hostilités et à se conformer pleinement à la résolution 1701 (2006) » (<https://press.un.org/fr/2024/sgsm22341.doc.htm> , 25 août 2024).

**17 septembre 2024** : Un attentat a visé des membres du Hezbollah, faisant exploser des milliers de pagers et causant la mort de plusieurs personnes. Israël a intensifié ses frappes en représailles.

Le Secrétaire général des Nations Unies s'est déclaré : « profondément alarmé par les informations selon lesquelles un grand nombre d'appareils de communication ont explosé au Liban, ainsi qu'en Syrie, les 17 et 18 septembre, qui ont fait au moins 11 morts, dont des enfants, et blessé des milliers de personnes.

Le Secrétaire général exhorte tous les acteurs concernés à faire preuve de la plus grande retenue pour éviter toute nouvelle escalade.

Le Secrétaire général exhorte les parties à réaffirmer leur engagement en faveur de l'application intégrale de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et à revenir immédiatement à la cessation des hostilités afin de rétablir la stabilité »

<https://press.un.org/fr/2024/sgsm22367.doc.htm> , 18 septembre 2024).

**23 septembre 2024** : Une nouvelle série de frappes israéliennes frappe le sud du Liban, déplaçant environ 90 000 autres personnes. Ces bombardements entraînent une crise humanitaire majeure avec des milliers de civils fuyant vers Beyrouth et la Syrie

L'agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a déclaré que : « L'escalade des hostilités entre le groupe libanais Hezbollah et Israël a forcé des dizaines de milliers de personnes à fuir le Liban pour se rendre en Syrie, y compris des réfugiés syriens »

<https://news.un.org/fr/story/2024/09/1149141> )

Le Secrétaire général des Nations Unies s'est déclaré : « gravement alarmé par l'escalade le long de la Ligne bleue et par le grand nombre de victimes civiles, dont des femmes et des enfants, comme l'indiquent les autorités libanaises qui parlent aussi de milliers de déplacés, sous les bombardements israéliens les plus intenses depuis le mois d'octobre dernier »

<https://press.un.org/fr/2024/sgsm22377.doc.htm> , 23 septembre 2024).

Le Secrétaire général des Nations Unies s'est déclaré : « gravement préoccupé par l'escalade dramatique des événements à Beyrouth au cours des dernières 24 heures.

Ce cycle de violence doit cesser maintenant, et toutes les parties doivent s'éloigner de l'abîme. Le peuple libanais, le peuple d'Israël, ainsi que l'ensemble de la région, ne peuvent pas se permettre une guerre totale » <https://press.un.org/fr/2024/sgsm22393.doc.thm> , 28 septembre 2024).

Le **1 octobre 2024**, le Secrétaire général des Nations Unies a condamné : « l'élargissement du conflit au Moyen-Orient, avec escalade après escalade. Cela doit cesser. Nous avons absolument besoin d'un cessez-le-feu » <https://press.un.org/fr/2024/sgsm22399.doc.htm>).

Le **24 octobre 2024**, une conférence internationale de soutien à la population et à la souveraineté du Liban a été mise en place à l'initiative de la France soutenue par les Nations Unies.

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/afrique-du-nord-moyen-orient/evenements/article/conference-internationale-de-soutien-a-la-population-et-a-la-souverainete-du>

Au moment où ces lignes sont écrites, au mois de décembre 2024, un accord de cessez-le-feu a été conclu entre le Liban et Israël, le **26 novembre 2024**.

<https://press.un.org/fr/2024/sgsm22481.doc.htm>

## I- Positions juridiques au sein de l'Organisation des Nations Unies

Les États se sont prononcés sur la conformité des actions militaires au regard du *jus contra bellum* au sein du Conseil de sécurité (A) mais aussi de l'Assemblée générale (B).

### A- Au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies

#### a- Déclarations individuelles des États

#### **Lettres identiques datées du 8 octobre 2023, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès des Nations Unies**

« le 8 octobre, le Hezbollah, organisation qualifiée de terroriste à l'échelle internationale, commandée, armée et financée par le régime des ayatollahs en Iran, a tiré 45 obus de mortier depuis le Liban, dont au moins 41 ont atterri en Israël. »

Le représentant d'Israël souligne,

« **Israël tient le Gouvernement libanais pour responsable de toute attaque émanant de son territoire. Israël s'attend donc à ce que l'Armée libanaise s'acquitte des responsabilités et des obligations que lui imposent les résolutions du Conseil de sécurité et empêche une telle attaque. Israël se réserve le droit de prendre toute mesure supplémentaire nécessaire pour écarter ces menaces, protéger sa souveraineté et défendre ses citoyens** » (S/2023/744, 9 octobre 2023).

#### **Lettres identiques datées du 11 octobre 2023, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès des Nations Unies**

« Le 9 octobre, quatre terroristes se sont infiltrés en Israël depuis le Liban. Le Jihad islamique palestinien a revendiqué cette attaque, qui n'aurait pu être commise sans l'accord du Hezbollah. Plus tard, un missile antichar et des obus de mortier ont été tirés en direction d'Israël. Le Hezbollah, organisation terroriste soutenue par l'Iran, a revendiqué ce bombardement. Hier, 15 autres missiles antichars et obus de mortier ont été tirés depuis le Liban. **Israël considère ces attaques terroristes en provenance du Liban comme une grave violation de sa souveraineté et une menace sérieuse pour la stabilité régionale** » (S/2023/756, 12 octobre 2023).

**Lettre datée du 15 février 2024, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies**

« Le régime israélien poursuit son agression militaire, qui constitue une violation flagrante de la souveraineté nationale, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Liban et va directement à l'encontre des résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006) » (S/2024/167, 15 février 2024)

**Lettres identiques datées du 17 avril 2024, adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

« Le Liban considère que les accusations israéliennes sont à caractère politique et visent à justifier son agression persistante contre le Liban, qui va croissant depuis le 8 octobre 2023 » (A/78/854-S/2024/317, 22 avril 2024).

**S/PV.9696, 31 juillet 2024**

États-Unis

Pour le représentant des États-Unis,

« Israël a le droit de se défendre contre les attaques du Hezbollah et d'autres terroristes. C'est précisément ce qu'il a fait le 30 juillet, en répondant de manière indépendante à l'attaque lancée le 28 juillet par le Hezbollah sur Majdal Chams, qui a tué 12 enfants. Je tiens également à souligner que les États-Unis n'ont pas participé à la riposte déclenchée par Israël le 30 juillet au Liban. Néanmoins, il ne fait aucun doute **que le Hezbollah est responsable de cette attaque, qui a été menée à l'aide d'une arme iranienne et lancée à partir d'une zone du Liban contrôlée par le Hezbollah.** En effet, le Hezbollah a tiré à plusieurs reprises des roquettes en direction d'Israël depuis le 8 octobre, avec le soutien et l'appui de l'Iran, et au mépris de la résolution 1701 (2006). Les attaques du Hezbollah ont provoqué le déplacement de plus de 100 000 civils. Aucun membre du Conseil ne devrait ni ne saurait tolérer de telles attaques. Par conséquent, nous demandons au **Conseil de sécurité d'envoyer un message sans équivoque au Hezbollah en se rangeant du côté d'Israël alors qu'il se défend contre les attaques répétées de ce groupe** » (S/PV.9696, 31 juillet 2024, p. 6).

Sierra Leone

« La Sierra Leone exige de nouveau un cessez-le-feu permanent et immédiat [...] dans tout le Moyen-Orient afin d'éviter de nouvelles agressions » (*ibid*, p. 11).

République arabe syrienne

Selon le représentant de la Syrie,

« l'entité d'occupation israélienne a commis un **autre acte d'agression terroriste en prenant pour cible un immeuble résidentiel dans la banlieue sud de Beyrouth [...]** La Syrie condamne avec la plus grande fermeté les actes d'agression israéliens contre ses territoires et contre la souveraineté de l'Iran, du Liban et d'autres États de la région [...] la Syrie, demande au Conseil de sécurité d'assumer sa responsabilité première en condamnant les **actes d'agression répétés d'Israël**. Le Conseil doit prendre des mesures immédiates pour y mettre un terme, empêcher qu'ils ne se reproduisent, demander des comptes à leurs auteurs et veiller à ce qu'ils ne restent pas impunis » (*ibid*, p. 19).

### Liban

« Le Liban condamne avec la plus grande fermeté **l'agression qui a frappé hier la banlieue sud de Beyrouth** et qui a causé le martyre de sept citoyens, dont une femme et deux enfants, et blessé 78 personnes. **Le Liban estime que cette agression constitue le chapitre le plus dangereux du conflit jusqu'à présent**. Il s'agit d'une escalade dangereuse puisqu'elle a visé une zone résidentielle densément peuplée, ainsi que d'une **violation flagrante du droit international, du droit international humanitaire et de la Charte des Nations Unies** » (*ibid*, p. 19).

### Lettres datées du 25 août 2024, adressées au Secrétaire général des Nations Unies et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant d'Israël

« l'État libanais et l'organisation terroriste du Hezbollah, agissant sous la houlette de l'Iran, sont responsables de la détérioration des conditions de sécurité sur le front nord. Ces actes s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie plus large de l'axe iranien, dont l'objectif est de détruire Israël par des attaques sur plusieurs fronts »

Il rappelle,

« [...] qu'Israël a le droit de prendre toutes les mesures légales qui s'imposent pour se protéger et protéger ses citoyens, dans le contexte du conflit armé en cours contre le Hezbollah et les organisations terroristes, et contre tout autre acte hostile perpétré par l'axe dirigé par l'Iran » (S/2024/630, 26 août 2024).

### **Projet de résolution proposé par la France : 28 août 2024 (S/2024/634)**

Le 28 août 2024, un projet de résolution appelant à une cessation totale des hostilités a été adopté à l'unanimité en tant que résolution 2749 (2024).



*Votent pour :*

Algérie, Chine, Équateur, France, Guyana, Japon, Malte, Mozambique, République de Corée, Fédération de Russie, Sierra Leone, Slovaquie, Suisse, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Conseil de sécurité,

*Rappelant* toutes ses résolutions antérieures concernant le Liban, en particulier les résolutions 425 (1978), 426 (1978), 1559 (2004) et 1701 (2006),

*Notant avec une vive inquiétude l'escalade des échanges de tirs de part et d'autre de la Ligne bleue depuis le 8 octobre 2023, en violation de la cessation des hostilités* et des autres dispositions de la résolution 1701, et soulignant qu'une nouvelle escalade emporte un risque élevé de conflit généralisé,

*Se déclarant préoccupé* au plus haut point par les conséquences de ces tensions, qui ont fait de nombreuses victimes civiles et contraint des dizaines de milliers de civils à fuir leur domicile, et appelant toutes les parties au conflit armé à s'acquitter des obligations que leur fait le droit international humanitaire, notamment en matière de protection des civils, y compris des enfants,

*Réaffirmant* son attachement à l'application intégrale de toutes les dispositions de la résolution 1701 (2006) et conscient de la responsabilité qui lui incombe d'aider à rétablir le calme le long de la Ligne bleue et **à parvenir à un cessez-le-feu permanent** et à une solution à long terme du conflit, comme prévu dans ladite résolution,

*Exprimant* son soutien à l'action diplomatique en cours menée pour désamorcer la situation et rétablir le calme le long de la Ligne bleue,

*Condamnant* les incidents qui ont touché les locaux et les forces de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), blessant plusieurs soldats de la paix, et demandant instamment à toutes les parties de prendre toutes les mesures nécessaires pour respecter la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux de la FINUL, ainsi que pour permettre à la FINUL de s'acquitter des fonctions envisagées dans la résolution 1701 (2006),

*Répondant* à la demande formulée par le Gouvernement libanais dans une lettre que le Ministre libanais par intérim des affaires étrangères et des émigrés a adressée au Secrétaire général le 24 juin 2024, tendant à ce que le mandat de la FINUL soit prorogé pour une période d'un an, et accueillant avec satisfaction la lettre que le Secrétaire général a adressée au Président du Conseil le 24 juillet 2024 (S/2024/567) pour recommander cette prorogation,

*Réaffirmant son ferme attachement à l'intégrité territoriale, à la souveraineté et à l'indépendance politique du Liban*, sur la base des principes et des paramètres énoncés dans la résolution 1701 (2006),

*Constatant* que la **situation au Liban continue de menacer la paix et la sécurité internationales**,

1. *Exige* l'application intégrale de la résolution 1701 (2006), réitère son ferme attachement au plein respect de la Ligne bleue et à **la cessation totale des hostilités**, et rappelle l'objectif d'une solution à long terme fondée sur les principes et éléments énoncés au paragraphe 8 de sa résolution 1701 (2006) ;

2. *Décide* de proroger jusqu'au 31 août 2025 le mandat actuel de la FINUL ;

3. *Engage vivement* tous les acteurs concernés à appliquer des mesures immédiates en vue d'une désescalade, notamment en vue de rétablir le calme, la retenue et la stabilité de part et d'autre de la Ligne bleue ;

4. *Encourage* le Secrétaire général à veiller à ce que la FINUL reste prête à s'adapter pour soutenir la désescalade, dans les limites fixées par son mandat et ses règles d'engagement ;

5. *Prie* le Secrétaire général de continuer à lui faire rapport sur l'application de la résolution 1701 (2006), tous les quatre mois ou chaque fois qu'il le jugera nécessaire, selon le modèle de rapport existant, tel qu'il a été défini dans les résolutions précédentes ;

6. *Souligne* combien il est important et nécessaire de parvenir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, sur le fondement de toutes ses résolutions pertinentes ;

7. *Décide* de rester activement saisi de la question.

## **S/PV.9712, 28 août 2024**

### France

Le représentant de la France considère,

« La situation régionale suscite nos plus vives inquiétudes, en particulier le long de la Ligne bleue. Les tensions se poursuivent. **Le risque d'une guerre ouverte reste réel** [...] Nous avons, par ce texte (S/2024/634), appelé à la pleine mise en œuvre du cadre reconnu par tous, à savoir la résolution 1701 (2006), **y compris donc le retour à une cessation complète des hostilités**. Nous avons demandé à tous les acteurs de prendre des mesures immédiates pour travailler à la désescalade » (S/PV.9712, p. 2).

### États-Unis

Pour les États-Unis,

« Les attaques violentes menées par le Hezbollah [...] portent atteinte à la stabilité et à la souveraineté du Liban. Le Liban ne doit pas être un refuge pour les organisations terroristes ni une base de lancement d'attaques contre Israël [...]. Soyons clairs : **Israël a le droit de se défendre contre les attaques du Hezbollah**. Aucun membre du Conseil, confronté à une organisation terroriste brutale à sa frontière, ne tolérerait des attaques quotidiennes et le

déplacement de dizaines de milliers de ses citoyens. **Les États-Unis appuient le droit d'Israël à se défendre**, et nous continuerons d'œuvrer en faveur de la stabilité régionale » (*ibid*, p. 3).

### Slovénie

Pour le représentant de la Slovénie,

« La Slovénie reste extrêmement préoccupée par les hostilités le long de la Ligne bleue. Cette semaine encore, nous avons une nouvelle fois pu constater la menace très réelle d'une escalade majeure. Nous sommes profondément alarmés par **l'intensité des échanges de tirs et par le risque qu'une erreur d'appréciation ne plonge l'ensemble de la région dans une guerre totale**. La rhétorique liée à cette crise est inquiétante. La Slovénie réaffirme donc son **appel au rétablissement de l'état de cessation des hostilités** et à la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) dans son intégralité » (*ibid*, p. 4).

### Suisse

Pour la Suisse,

« Nous appelons avec insistance à un **retour à la cessation totale des hostilités** de part et d'autre de la Ligne bleue et à un réengagement immédiat des parties à mettre en œuvre toutes les dispositions de la résolution 1701 (2006) » (*ibid*, p. 5).

### Algérie

Selon le représentant de l'Algérie,

« L'Algérie se déclare satisfaite de l'adoption à l'unanimité de ce texte, qui montre clairement l'importance de la FINUL et de l'unité du Conseil **pour appeler à la fin des hostilités** et à la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) dans son intégralité et appuyer ces objectifs. L'Algérie a voté pour le texte adopté aujourd'hui en raison du rôle de la Force dans le maintien de la paix et de la sécurité, non seulement au Liban mais dans tout le Moyen-Orient en ce moment où la région est confrontée à une situation délicate et dangereuse **en raison de l'agression cruelle de l'occupant israélien contre le peuple palestinien sans défense, en particulier dans la bande de Gaza, qui menace de plonger le Moyen-Orient dans un conflit régional dont les répercussions se feront sentir au-delà de la région** »

Il souligne,

« Les tensions le long de la Ligne bleue **et les attaques systématiques de l'occupant israélien contre la souveraineté libanaise** confirment une fois de plus la nécessité de mettre pleinement en œuvre la résolution 1701 (2006), en particulier en ce qui concerne le retrait total des territoires libanais occupés » (*ibid*, p. 5).

### République de Corée

Pour la République de Corée,

« La République de Corée saisit cette occasion pour appeler une nouvelle fois toutes les parties à mettre pleinement en œuvre la résolution 1701 (2006) et à **cesser immédiatement les hostilités** » (*ibid*, p. 5).

### Chine

Selon la Chine,

« La résolution qui vient d'être adoptée réaffirme l'engagement politique clair du Conseil à **appuyer la cessation complète des hostilités et un cessez-le-feu permanent** et envoie un signal politique clair pour mettre un terme au cycle de la violence et appeler à la paix et à la stabilité »

Le représentant de la Chine précise,

« [d]ans le contexte de l'escalade continue des tensions entre le Liban et Israël, cette résolution est d'autant plus nécessaire et importante. Nous attendons des parties qu'elles mettent effectivement en œuvre la résolution, qu'elles **cessent les hostilités**, qu'elles reprennent le dialogue dans les meilleurs délais et qu'elles œuvrent en faveur d'une paix durable [...] Les principes énoncés dans la résolution 1701 (2006) doivent être respectés, tout comme la **souveraineté et l'intégrité**

**du Liban** » (*ibid*, p. 6).

### Russie

Pour le représentant de la Russie,

« Nous sommes convaincus qu'en adoptant ce document, le Conseil de sécurité envoie un signal fort à toutes les parties concernées quant à la **nécessité d'un cessez-le-feu complet**, d'une désescalade générale le long de la Ligne bleue et du respect strict par les parties – Israël et le Liban – des dispositions de la résolution 1701 (2006) »

Il ajoute,

« Des rapports quotidiens font état d'échanges de tirs intenses de part et d'autre de la Ligne bleue, ainsi que de **violations par Israël de l'espace aérien libanais, y compris le survol de Beyrouth par des avions de combat** afin d'intimider la population civile (*ibid*, p.7).

### Israël

Selon le représentant d'Israël,

« Après le tournant qu'ont marqué les événements du 7 octobre 2023, le Hezbollah a lancé, le 8 octobre, en violation flagrante de la résolution 1701 (2006), **une attaque non provoquée**

**contre Israël à travers la Ligne bleue, au service du régime des ayatollahs à Téhéran. Depuis, plus de 8 000 roquettes ont été tirées depuis le Liban en direction d'Israël**

Il précise,

« il est inacceptable que cette résolution mette les deux parties sur un pied d'égalité, en les appelant toutes deux à désamorcer la situation. Elle aurait dû faire clairement la distinction entre Israël et le Hezbollah. Elle aurait dû condamner fermement le Hezbollah, qui est la seule partie responsable de l'escalade actuelle. **La charge de la preuve incombe au Gouvernement libanais et au Hezbollah, et non à Israël** »

Il souligne,

« le temps presse. Israël ne tolérera pas cette situation beaucoup plus longtemps. Si la diplomatie échoue, nous **utiliserons tous les moyens nécessaires** pour rétablir le calme et la stabilité ». (*ibid*, p. 10).

**S/PV.9730, 20 septembre 2024**

### Algérie

Pour le représentant de l'Algérie,

« Nous **condamnons fermement ces attaques israéliennes. De tels actes représentent une violation flagrante de la souveraineté du Liban, de la Charte des Nations Unies, du droit international et des résolutions 1701 (2006) et 2749 (2024)** »

Il ajoute,

« **Israël entraîne la région vers la guerre**, étendant les hostilités de la Ligne bleue à l'ensemble du territoire libanais. Les **responsables israéliens ont ouvertement menacé de lancer une guerre à grande échelle contre le Liban**. Ces attaques ont été suivies de **déclarations officielles** louant leurs résultats soi-disant « positifs ». **Les frappes aériennes menées contre Beyrouth** ce matin sont une preuve supplémentaire que la Puissance occupante israélienne n'a que faire de la paix [...] **Les agressions de l'occupant israélien doivent cesser et celui-ci doit se retirer de tous les territoires libanais occupés** » (S/PV.9730, pp. 5-6).

### Suisse

Selon la Suisse,

« Nous plaidons avec insistance pour un retour à la **cessation totale des hostilités** et exigeons l'application intégrale de la résolution 1701 (2006) » (*ibid*, p. 6).

### États-Unis

« **Israël a le droit de se défendre contre les attaques du Hezbollah** » (*ibid*, p. 8).

## Chine

Selon le représentant de la Chine,

« La Chine est profondément choquée et vivement préoccupée par les explosions simultanées de milliers d'appareils de communication au Liban, notamment des bipeurs et des talkies-walkies, qui ont été déclenchées à distance [...] **Cet acte constitue clairement une violation grave de la souveraineté et de la sécurité d'un pays et une violation flagrante du droit international** [...] Nous appelons les parties à faire preuve de la plus grande retenue et **demandons en particulier à Israël de renoncer à son obsession de l'emploi de la force et de mettre fin sans délai à ses opérations militaires à Gaza, à ses violations de la souveraineté et de la sécurité du Liban** » (*ibid*, pp. 7-8).

## Royaume-Uni

Pour le Royaume-Uni,

« le Hezbollah a lancé une attaque non provoquée contre Israël le 8 octobre 2023. Depuis lors, Israël est confronté presque quotidiennement à un barrage de roquettes du Hezbollah. **Nous soutenons résolument le droit d'Israël à défendre ses citoyens contre de telles menaces** »

Le représentant du Royaume-Uni précise,

« L'heure est à la retenue, et tous les efforts doivent se concentrer d'urgence sur l'instauration **d'un cessez-le-feu immédiat** afin de créer des conditions favorables aux négociations » (*ibid*, p. 9).

## Mozambique

Le représentant du Mozambique souligne,

« Nous sommes particulièrement alarmés par les **cyberattaques qui ont été perpétrées récemment à Beyrouth et dans d'autres régions du pays** [...] Le Mozambique appelle toutes les parties à **cesser immédiatement toutes les activités militaires** et subversives.

## Guyana

« **La poursuite et l'intensification des attaques contre la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban ne feront qu'aggraver la situation déjà tendue dans ce pays** et augmenteront encore le risque de la propagation de la violence dans la région du Moyen-Orient » (*ibid*, p. 10).

## Japon

Selon le Japon,

« Les récentes **frappes aériennes israéliennes au Liban** constituent une nouvelle escalade qui exacerbe les tensions, ce que nous dénonçons [...] Un **accord de cessez-le-feu doit être conclu sans plus tarder** » (*ibid*, p. 12).

### Russie

« Nous condamnons fermement **cette attaque sans précédent contre le Liban, pays ami, et ses citoyens, qui constitue une violation flagrante de la souveraineté de ce pays et une atteinte grave au droit international** [...] nous appelons toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue, **à observer immédiatement un cessez-le feu** » (*ibid*, p. 13).

### Slovénie

Pour la Slovaquie,

« Nous demandons la conclusion **d'un accord de cessez-le-feu** [...] La situation entre le Liban et Israël et la guerre à Gaza menacent de déboucher sur un conflit de plus grande ampleur, en particulier au vu de l'intention déclarée d'Israël d'étendre son action militaire au-delà de sa frontière septentrionale. Soyons clairs : **une telle action constituerait une attaque contre un État souverain** » (*ibid*, p. 16).

### Liban

Le représentant du Liban souligne,

« Ces attaques, qui constituent un précédent dangereux et inédit dans l'histoire de la guerre, font suite à une série de déclarations israéliennes menaçant de lancer une guerre à grande échelle contre le Liban et de le renvoyer à l'âge de pierre. Israël ne s'est pas contenté de mener ces attaques. **Des déclarations officielles ont suivi ainsi qu'un tweet du conseiller du Premier Ministre israélien, rapidement supprimé, où il confirmait l'implication d'Israël et les résultats positifs de cette agression** [...] Nous sommes au Conseil de sécurité aujourd'hui [...] pour demander aux membres de **condamner clairement et sans équivoque les attaques terroristes israéliennes et de veiller à ce qu'Israël réponde pleinement de la planification et de l'exécution de ces attaques, de son agression flagrante contre la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban et de sa violation manifeste de la Charte des Nations Unies et de la résolution 1701 (2006)** » (*ibid*, p. 18).

### Israël

Le représentant d'Israël souligne,

« Une fois de plus, me voici au Conseil de sécurité [...] pour **défendre le droit d'Israël d'exister et de se défendre** [...] C'est **notre droit et nous l'exercerons pleinement**. Le Conseil de sécurité doit soutenir Israël dans ses efforts pour y parvenir, car il ne s'agit pas seulement du combat d'Israël. C'est un combat contre le terrorisme, contre l'instabilité et contre les forces qui cherchent à détruire la paix dans la région. Le moment venu, il ne faudra pas nous

reprocher d'avoir protégé notre peuple. Il est temps que d'autres s'expriment et agissent, avant que nous ne soyons obligés de le faire » (*ibid*, p. 20).

#### Iran

Selon l'Iran,

« Compte tenu de leur gravité, les atrocités commises par Israël contre le peuple libanais doivent être reconnues non seulement comme **une attaque contre le Liban, mais aussi comme une menace pour la paix et la sécurité dans toute la région** »

Il précise,

« [c]ette **agression constante met en péril la paix et la sécurité du Moyen-Orient**, alimentant les cycles de violence et enracinant davantage le conflit. Malheureusement, le Conseil de sécurité a manqué à son devoir de maintenir la paix et la sécurité internationales. Les activités malveillantes d'Israël sont souvent négligées ou carrément soutenues par certains pays occidentaux [...] La communauté internationale ne doit pas passer sous silence le rôle que jouent les pays occidentaux, en particulier les États-Unis et le Royaume-Uni, en permettant **l'agression d'Israël** » (*ibid*, p. 22).

#### Syrie

Le représentant de la Syrie souligne,

« La Syrie condamne **l'agression et le terrorisme auxquels se livre Israël contre le Liban frère**, notamment le cyberterrorisme qui a fait des dizaines de martyrs et des milliers de blessés, dont l'Ambassadeur de l'Iran au Liban » (*ibid*, p. 23).

#### S/PV.9733, 25 septembre 2024

#### Algérie

Selon le représentant de l'Algérie,

« À nos frères libanais, nous offrons notre entière solidarité et notre **soutien face à l'abominable et honteuse agression israélienne, qui doit être condamnée explicitement et dénoncée fermement par le Conseil. Nous rejetons catégoriquement cette agression et nous devons agir de toute urgence pour y mettre un terme et amener les auteurs à répondre de leurs actes.**

**Les violations de la souveraineté du Liban est confronté, ainsi que les atteintes à sa sécurité et à sa stabilité, sont les mêmes éléments de crimes qu'il a commis à Gaza, à savoir un crime contre la paix, un crime d'agression, un crime contre l'humanité, un crime de guerre et un génocide** » (S/PV.9733, p. 5).

#### Russie

Pour la Russie,



« Nous condamnons fermement **les attaques militaires à grande échelle et les provocations contre le Liban**, un pays ami [...] Nous appelons à une **cessation immédiate des hostilités** » (*ibid*, p. 6).

#### Sierra Leone

Selon le représentant de la Sierra Leone,

« la Sierra Leone appelle de nouveau les parties à considérer les implications régionales de leurs actions et à renouveler leur engagement en faveur **d'une cessation des hostilités**. À ce stade, les priorités du Conseil de sécurité et des acteurs régionaux devraient être **l'instauration d'un cessez-le-feu permanent au Liban** » (*ibid*, p. 8).

#### États-Unis

Pour les États-Unis,

« **Israël avait le droit de se défendre contre les attaques du Hezbollah, y compris les tirs de missiles balistiques qui ont visé Tel-Aviv la nuit dernière, lesquels risquent d'entraîner une escalade, sans oublier les tirs de roquettes quotidiens, depuis le 8 octobre** » (*ibid*, p. 8).

#### Malte

Le représentant de Malte souligne,

« nous avons été témoins **des frappes aériennes menées par Israël dans l'ensemble du Liban** [...] toutes les parties doivent s'éloigner du bord du gouffre et faire respecter une cessation immédiate des hostilités et un **cessez-le-feu** sur la base de la résolution 1701 (2006) » (*ibid*, p.11).

#### Chine

Pour la Chine,

« **Israël a lancé plusieurs séries de frappes aériennes de grande envergure sur le sud et l'est du Liban**, faisant plus de 500 morts et près de 2 000 blessés. **La Chine** est gravement préoccupée par la situation actuelle entre le Liban et Israël, **appuie fermement le Liban dans la défense de sa souveraineté, de sa sécurité et de sa dignité nationale, et condamne fermement les actes qui violent les normes fondamentales régissant les relations internationales** »

Le représentant de la Chine précise,

« **Nous exhortons Israël à prendre la bonne décision, à mettre de côté son obsession de l'emploi de la force, à cesser ses opérations militaires à Gaza, à mettre à fin à ses violations de la souveraineté et de la sécurité du Liban** » (*ibid*, pp. 13-14).

#### Mozambique

Selon le représentant du Mozambique,

« [...] nous appelons à nouveau toutes les parties à **cesser immédiatement toutes les opérations militaires** de part et d'autre de la Ligne bleue » (*ibid*, p. 14).

#### Royaume-Uni

Pour la Royaume-Uni,

« [...] **les tirs de roquettes doivent cesser maintenant ; que les frappes aériennes doivent cesser immédiatement ; et que les pourparlers doivent débiter maintenant, en veillant à ce que les deux parties observent un cessez-le-feu** » (*ibid*, p. 15).

#### Liban

Le représentant du Liban souligne,

« **L'ennemi israélien viole la souveraineté du Liban en envoyant ses avions de guerre et ses drones dans son espace aérien [...] Le Liban est aujourd'hui victime d'une agression électronique, cybernétique, aérienne et maritime qui pourrait se transformer en une attaque terrestre et déboucher sur une guerre régionale totale** »

Il ajoute,

« **L'agression israélienne en cours contre le territoire libanais constitue une violation flagrante de notre souveraineté nationale et de nos droits en tant qu'État Membre de l'ONU** » (*ibid*, p. 16).

#### Egypte

Selon l'Egypte,

« Ce que nous observons au Liban aujourd'hui est **une agression à part entière et une violation flagrante de la souveraineté d'un Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies [...] Il faut mettre un terme immédiat et inconditionnel aux violations persistantes de la souveraineté du territoire et de l'espace aérien libanais** » (*ibid*, p. 21).

#### Syrie

Le représentant de la Syrie souligne,

« La République arabe syrienne **condamne avec la plus grande fermeté l'agression barbare et odieuse d'Israël contre le Liban frère**. Nous réaffirmons notre entière solidarité avec le peuple libanais et **sommes tout à fait disposés à fournir tout le soutien et toute l'aide nécessaires à nos frères libanais dans tous les domaines** » (*ibid*, p. 21).

**S/PV.9734, 27 septembre 2024**

#### Russie

« Nous condamnons énergiquement les actions de la partie israélienne, **qui sont une violation flagrante de la souveraineté du Liban**, pays ami [...] Nous appelons à **une cessation immédiate des hostilités** » (S/PV.9734, 27 septembre 2024, p. 13).

« D'après ce que j'ai compris, ordre a été donné aujourd'hui même de **bombarder Beyrouth**. Nous avons toujours insisté sur la nécessité d'une application intégrale de la résolution 1701 (2006), qui **impose à Israël de cesser toutes les offensives militaires, de retirer ses forces armées du sud du Liban et de mettre fin à l'occupation des terres libanaises, et au Hezbollah de déplacer toutes ses formations au nord du fleuve Litani** » (*ibid*, p. 14).

#### Royaume-Uni

« il faut immédiatement un **cessez-le-feu à la frontière entre Israël et le Liban** » (*ibid*, p. 14).

#### République de Corée

« Un **cessez-le-feu est donc indispensable**, non seulement pour soulager les souffrances humanitaires actuelles, mais aussi pour créer les conditions nécessaires à une paix et une stabilité durables au Moyen-Orient » (*ibid*, p. 15).

#### France

« La France est déterminée à obtenir la **cessation des hostilités** le long de la Ligne bleue, en accord avec la résolution 1701 (2006) » (*ibid*, p. 18).

#### Sierre Leone

« nous insistons sur la nécessité d'un **cessez-le-feu urgent** dans l'ensemble de la région » (*ibid*, p. 20).

#### Japon

« [...] nous nous devons d'agir face à la situation extrêmement dangereuse au Liban. Le Japon est vivement préoccupé par l'escalade des tensions entre Israël et le Hezbollah et profondément attristé par le grand nombre de victimes civiles. Le Japon s'est associé à la déclaration publiée par des pays partageant les mêmes vues et **appelant à un cessez-le-feu immédiat de 21 jours. Nous appelons toutes les parties à approuver immédiatement ce cessez-le-feu temporaire, conformément à la résolution 1701 (2006)** » (*ibid*, p. 21).

#### Suisse

« Nous appelons toutes les parties à un retour immédiat à la **cessation totale des hostilités** et à l'application intégrale de la résolution 1701 (2006) » (*ibid*, p. 22).

## République arabe syrienne

« Depuis maintenant un an, nous ne cessons d'appeler le Conseil de sécurité à agir et à assumer la responsabilité première qui lui a été confiée par les États Membres conformément à la Charte des Nations Unies. Cette responsabilité, c'est le maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui sont aujourd'hui confrontées à des menaces graves et croissantes en raison de l'incapacité du Conseil de faire appliquer ses propres résolutions et de mettre fin au génocide commis par Israël contre le peuple palestinien, à son **agression contre le Liban frère** et à ses attaques répétées contre les territoires syriens » (*ibid*, p. 28).

## lettres identiques datées du 2 octobre 2024, adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies

« le Gouvernement israélien et le Cabinet qui en émane ont approuvé **l'invasion terrestre du Liban**, qui a été débuté par des incursions, menées dans la nuit du 1er octobre 2024. Israël a mobilisé ses troupes et des colonnes blindées le long de la frontière sud du Liban **afin de passer à une nouvelle phase de son agression contre le Liban, en franchissant la ligne de retrait (la Ligne bleue) de 2000, en violation de la souveraineté d'un État indépendant Membre de l'Organisation des Nations Unies, au mépris de la teneur et de la raison d'être de la résolution 1701 (2006) et en violation de la Charte des Nations Unies, notamment du paragraphe 4 de l'Article 2, qui interdit la menace ou l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État [...]**

Le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies a demandé,

« au Conseil de sécurité de **condamner l'invasion terrestre israélienne du Liban et l'agression israélienne généralisée et continue contre son territoire et son peuple** » (A/79/396-S/2024/715, 3 octobre 2024).

## S/PV.9738, 2 octobre 2024

### France

« Au Liban, la situation est grave : les opérations militaires s'intensifient, **l'armée israélienne a mené des incursions terrestres sur le territoire libanais en violation de la souveraineté libanaise, et le Hezbollah poursuit ses attaques contre Israël**. Comme l'a rappelé le Ministre de l'Europe et des affaires étrangères, Jean-Noël Barrot, lors de sa visite à Beyrouth le 30 septembre, la France est opposée à toute opération terrestre israélienne au Liban, et elle appelle à la cessation des attaques indiscriminées contre les civils. La France condamne les frappes aériennes israéliennes qui ont provoqué un nombre considérable de victimes civiles, ainsi que

les attaques du Hezbollah contre Israël et sa population. Il faut un **cessez-le-feu au plus vite au Liban** » (S/PV.9738, 2 octobre 2024, p. 3)

#### Royaume-Uni

« Nous avons été clairs : le Ministre des affaires étrangères de mon pays **n'a cessé d'appeler à un cessez-le-feu au Liban, de la part du Hezbollah libanais et d'Israël, et à la mise en œuvre d'un plan politique conforme à la résolution 1701 (2006)** » (*ibid*, p. 4).

#### Malte

« **Les violations de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du Liban, y compris les frappes aériennes et les survols du Liban par Israël, doivent cesser** » (*ibid*, p. 5).

#### Algérie

« La situation s'est encore détériorée en raison **de l'agression israélienne contre le Liban**, qui a commencé par des attaques visant des appareils électroniques civils et s'est poursuivie par des bombardements aveugles et une invasion terrestre » (*ibid*, p. 8).

#### Guyana

« Nous nous réunissons aujourd'hui alors que des informations font état **d'incursions terrestres d'Israël dans le territoire souverain du Liban, en violation de la Charte et de la résolution 1701 (2006), et à la suite de bombardements aériens depuis le sud du Liban** sur le cœur de Beyrouth, qui ont fait plus de 1 000 morts au cours des deux dernières semaines seulement, sans parler des milliers de blessés et de personnes déplacées. **Le Guyana appelle Israël à respecter les obligations qui lui incombent en vertu de la Charte et du droit international dans son ensemble [...] Nous devons intensifier nos efforts pour obtenir un cessez-le-feu [...], au Liban et sur tous les autres fronts d'opérations** » (*ibid*, p. 10).

#### Japon

« le Japon appelle une nouvelle fois à un **cessez-le-feu immédiat** entre Israël et le Hezbollah » (*ibid*, p. 11).

#### Russie

« La Russie **condamne énergiquement l'attaque contre le Liban et appelle les autorités israéliennes à cesser immédiatement de recourir à la force et à retirer leurs troupes du territoire libanais** » (*ibid*, p. 12).

#### Sierra Leone

« **Malgré l'appel retentissant et résolu au cessez-le-feu** lancé par nos dirigeants lors du débat général de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-neuvième session et les appels répétés des membres du Conseil en faveur d'un cessez-le-feu et de la retenue, il doit être clair pour tout le monde que nous sommes aujourd'hui confrontés à un conflit régional sur plusieurs fronts : notamment Gaza ; les violences en Cisjordanie ; **le Liban, dont la souveraineté et l'intégrité territoriale sont violées** » (*ibid*, p. 13).

#### Chine

« Israël a mené plusieurs séries **de frappes aériennes de grande envergure dans le sud et l'est du Liban, et a lancé hier une offensive terrestre et une incursion militaire au Liban** [...] Nous partageons la position de l'ONU selon laquelle toute incursion israélienne au Liban viole sa souveraineté et son intégrité territoriale et contrevient aux dispositions de la résolution 1701 (2006) » (*ibid*, p. 15).

#### Suisse

« La Suisse appelle toutes les parties à agir dans les limites imposées par le droit international, y compris la Charte des Nations Unies. La souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les pays dans la région doivent être respectées.

#### S/PV.9746, 10 octobre 2024

#### Guyana

« Nous avons constaté **qu'Israël continuait d'étendre ses opérations militaires au Liban**, avec de nouvelles divisions qui se joignent à **l'invasion terrestre**, tout en décrivant ce qui se passe comme une opération limitée ou des raids terrestres localisés et ciblés. Le Guyana est préoccupé par les **bombardements incessants sur le territoire libanais** [...] Le Guyana appelle une nouvelle fois toutes **les parties au conflit à cesser immédiatement les hostilités** et à respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international » (S/PV.9746, 10 octobre 2024, p. 8).

#### Equateur

« L'Équateur reconnaît le droit naturel de légitime défense des États Membres de l'ONU en cas d'attaque armée, comme le prévoit l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Les parties impliquées dans ce conflit sont tenues de respecter pleinement les résolutions du Conseil de sécurité et, par conséquent, de respecter l'intégrité territoriale et la souveraineté du Liban » (*ibid*, p. 9).

#### États-Unis

« Même si Israël a le droit de protéger ses citoyens contre le Hezbollah, qui a tiré des milliers de missiles et de roquettes sur Israël au cours de la seule année écoulée, il doit réduire au

minimum les dommages causés aux civils, en particulier dans les zones fortement peuplées de Beyrouth » (*ibid*, p. 11).

### Algérie

« Aujourd’hui, nous répétons notre mise en garde : **l’agression israélienne ne s’arrêtera pas au Liban. La persistance de l’invasion et la violation de la souveraineté et de l’intégrité territoriale du Liban, sans vraie réaction de la part du Conseil de sécurité, ne font qu’encourager les Israéliens à enfreindre encore le droit international et aggraver l’instabilité dans toute la région** » (*ibid*, p. 12).

### Slovénie

« La Slovénie réitère son appel à **une cessation immédiate des hostilités et à l’instauration urgente d’un cessez-le-feu régional. Nous appelons le Hezbollah à cesser sans délai ses attaques contre Israël. Nous appelons Israël à annuler son opération militaire au Liban. La souveraineté, l’indépendance et l’intégrité territoriale du Liban doivent être pleinement respectées par toutes les parties** » (*ibid*, p. 15).

### Malte

« **La souveraineté et l’intégrité territoriale du Liban doivent être respectées par tous les acteurs** » (*ibid*, p. 16).

### Russie

« Il apparaît de plus en plus clairement qu’Israël méprise avec arrogance l’opinion de la communauté internationale, de l’ONU et du Conseil de sécurité, et qu’il préfère l’escalade à la diplomatie. La **cyberattaque sans précédent**, qui a touché des milliers d’innocents, a été suivie de **frappes aériennes massives israéliennes sur le sud et le centre du Liban**. Le 1er octobre, malgré les appels **au cessez-le-feu** lancés par certains membres de la communauté internationale et les protestations d’autres, les Forces de défense israéliennes ont lancé leur « opération terrestre limitée ». Dans le même temps, le Hezbollah mène une riposte contre le territoire israélien, attaquant des installations militaires en plein cœur d’Israël, au sud de Haïfa et près de Tel-Aviv. **Des centaines de drones de reconnaissance et d’attaque survolent jour et nuit le sud du Liban** » (*ibid*, p. 17).

### Indonésie

« [...] le mépris permanent d’Israël pour le droit international exige une action immédiate. Les attaques menées s’inscrivent dans un contexte plus large de violations par Israël de la résolution 1701 (2006). Il s’agit notamment d’incursions répétées dans le territoire libanais, en violation de la souveraineté et de l’intégrité territoriale du Liban » (*ibid*, p. 27).

**Lettres identiques datées du 14 octobre 2024, adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

« Israël poursuit son agression contre le Liban et entame l'invasion terrestre du sud du pays » (A/79/530 –S/2024/738, 16 octobre 2024).

**Lettres identiques datées du 15 octobre 2024, adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

« D'ordre de mon gouvernement, j'appelle votre attention sur l'agression israélienne que le Liban continue de subir.

Le Liban réaffirme son plein attachement au droit international et à toutes les résolutions applicables du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, qu'il s'efforce de mettre en œuvre intégralement, en particulier la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Cependant, **en poursuivant son agression contre le Liban et son peuple, Israël continue de croire qu'il détient l'autorité légitime pour imposer dans la région sa vision de la sécurité par la force. Il dirige pour cela ses moyens militaires hostiles contre la souveraineté, la sécurité et l'intégrité des États et invoque des allégations entièrement infondées pour étayer son discours, en particulier pour ce qui est de la légitime défense** » (A/79/538–S/2024/749, 18 octobre 2024).

**Lettres identiques datées du 25 octobre 2024, adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

« Israël poursuit ainsi jour après jour et à un rythme de plus en plus soutenu son agression contre le Liban, comme suit :

**Israël porte atteinte à la souveraineté du Liban par voie maritime, terrestre et aérienne.** Du 8 octobre 2023 à la fin du mois de septembre 2024, il a commis 8 479 violations de l'espace terrestre, 7 885 violations de l'espace aérien et 31 violations de l'espace maritime [...] **le Liban demande au Conseil de sécurité de condamner l'invasion israélienne du territoire libanais, la violation de la souveraineté du pays et les attaques de grande envergure qu'Israël continue de mener contre la sécurité du Liban et celle de son peuple** » (A/79/559–S/2024/773, 28 octobre 2024).



*b- Déclarations des groupes d'États*

République arabe syrienne : au nom du Groupe des États arabes à l'Organisation des Nations Unies

« Le Groupe des États arabes condamne avec **la plus grande énergie l'agression terroriste israélienne contre le peuple libanais frère et demande que les auteurs de cette agression en répondent [...]** Le Groupe des États arabes se dit **entièrement solidaire du Liban et appuie la résistance libanaise face à la poursuite de l'agression israélienne**, qui menace la sécurité et la stabilité du pays et lui impose un fardeau supplémentaire au moment même où il doit relever de lourds défis dans de nombreux secteurs, y compris celui de la santé »

« Le Groupe des États arabes appelle le Conseil de sécurité à condamner le cyberterrorisme israélien et l'agression livrée à nos frères libanais [...] **Nous condamnons également ses actes d'agression répétés contre les pays de la région, dont mon propre pays, la Syrie. Le Groupe des États arabes réaffirme que les actes d'agression israéliens n'entameront en rien la détermination des peuples arabes à défendre leurs droits légitimes, conformément au droit international, et à libérer leurs territoires occupés. Le Groupe des États arabes appelle également le Conseil de sécurité à honorer sa responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales et à mettre immédiatement fin à l'agression en faisant appliquer ses résolutions pertinentes visant à mettre un terme à l'occupation israélienne des territoires arabes en Palestine, en Syrie et au Liban. Le Groupe des États arabes tient l'entité d'occupation israélienne pour pleinement responsable de toute nouvelle escalade dans la région qui menacerait de déboucher sur une guerre régionale** » (S/PV.9730, 20 septembre 2024, pp. 22-23).

Mauritanie : au nom du Groupe des États arabes à l'Organisation des Nations Unies

« Depuis le 1er octobre, **Israël mène une invasion terrestre à grande échelle contre la République libanaise, ce qui constitue une violation grave de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays, ainsi que de la Charte des Nations Unies et de la résolution 1701 (2006). Cette agression a exacerbé la crise humanitaire, notamment à la suite des raids violents qui ont pris pour cible des villages du Sud-Liban, de la région de la Bekaa et de la banlieue sud de la capitale, Beyrouth [...]** Le Groupe des États arabes réaffirme sa solidarité indéfectible avec le Liban frère **face à l'agression injustifiée dont il fait l'objet**. Nous appelons le Conseil de sécurité et l'ensemble de la communauté internationale à assumer leurs responsabilités face à cette agression continue et à cette arrogance et à ce mépris des principes de la paix et de la sécurité internationales et à garantir la cessation immédiate des **actes d'agression et des attaques** dirigés contre des civils sans défense au Liban et la **violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce cher pays**, en mettant pleinement en œuvre la résolution 1701 (2006) » (S/PV.9746, 10 octobre 2024, p. 27).

Mauritanie : au nom du Groupe des États arabes à l'Organisation des Nations Unies

« le Groupe des États arabes appelle à mettre fin à **l'agression israélienne** contre [...] **le Liban**, à faire cesser les attaques répétées d'Israël contre la Syrie et à prendre immédiatement des

mesures pour dissuader l'entité d'occupation de poursuivre son action criminelle, qui consiste à multiplier les assassinats, à verser du sang innocent, à semer la destruction et le chaos et à menacer la paix et la sécurité dans la région. **Israël doit être tenu pour responsable de ces crimes et ne doit pas rester impuni** » (S/PV.9750, 16 octobre 2024, p. 23).

B- Au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies

- **Débat général de la 79<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies : du 24 au 30 septembre 2024**

24 septembre 2024

Qatar

**« Israël mène actuellement une guerre contre le Liban, et personne ne sait à quel point elle pourrait se détériorer. C'est ce contre quoi nous avons mis en garde à plusieurs reprises au cas où on n'arrêterait pas la guerre brutale contre Gaza. Cette guerre dévastatrice et systématique doit cesser, et c'est le choix d'Israël, car ses dirigeants savent très bien qu'elle n'apportera pas ni la sécurité ni la paix au nord d'Israël ou au Liban, et que la clé de la sécurité est une paix juste ; et tout cela aussi, ils le savent. Arrêtez l'agression contre Gaza ! Arrêtez la guerre contre le Liban ! »**

Nations Unies. « *Débat général de la 79<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, Déclaration de l'Émir du Qatar* », 24 septembre 2024 ; [qa\\_fr.pdf \(un.org\)](#)

Maldives

**« [...] les raids israéliens au Liban coûtent la vie à des centaines de centaines d'autres civils [...] Israël doit être tenu pour responsable de ces actes de terrorisme, de ces violations du droit international et des résolutions de l'ONU »**

Nations Unies. « *Débat général de la 79<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, Déclaration du Président des Maldives* », 24 septembre 2024 ; [mv\\_en.pdf \(un.org\)](#)

Mauritanie

**« Dans ce contexte, nous souhaitons insister sur [...] notre condamnation et notre dénonciation de l'actuelle agression israélienne contre le Liban et sur notre exigence d'y mettre fin immédiatement »**

Nations Unies. « *Débat général de la 79<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, Déclaration du Président de la Mauritanie* », 24 septembre 2024 ; [mr\\_ar.pdf \(un.org\)](#)

## Iran

« **le terrorisme aveugle d'État israélien de ces derniers jours au Liban, suivi d'une agression massive [...] ne peut rester sans réponse** »

Nations Unies. « *Débat général de la 79<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, Déclaration du Président de l'Iran* », 24 septembre 2024 ; [ir\\_en.pdf \(un.org\)](#)

## Pologne

« Israël, comme tout autre État, a **le droit à la légitime défense** »

Nations Unies. « *Débat général de la 79<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, Déclaration du Président de la Pologne* », 24 septembre 2024 ; [pl\\_en.pdf \(un.org\)](#)

25 septembre 2024

## Espagne

« **nous assistons à une insoutenable spirale de mort et de dévastation qui s'est déjà étendue au Liban [...] J'appelle à nouveau à un cessez-le-feu** »

Nations Unies. « *Débat général de la 79<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, Déclaration du Premier Ministre de l'Espagne* », 25 septembre 2024 ; [es\\_es.pdf \(un.org\)](#)

26 septembre 2024

## Palestine

« **Israël lance aujourd'hui une nouvelle agression contre le peuple frère libanais que nous condamnons et nous demandons qu'elle cesse** »

Nations Unies. « *Débat général de la 79<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, Déclaration du Président de la Palestine* », 26 septembre 2024 ; [ps\\_ar.pdf \(un.org\)](#)

## Koweït

« **condamne dans les termes les plus forts les raids aériens et les opérations militaires** qui ont coûté la vie à des centaines de civils qui ont été touchés par **cette agression israélienne** »

Nations Unies. « *Débat général de la 79<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, Déclaration du Prince Héritier du Koweït* », 26 septembre 2024 ; [kw\\_ar.pdf \(un.org\)](#)

## Royaume-Uni

« Je lance un appel à Israël et au Hezbollah : Arrêtez la violence...Éloignez-vous du bord du gouffre...Nous avons besoin **d'un cessez-le-feu immédiat** »

Nations Unies. « *Débat général de la 79<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, Déclaration du Premier Ministre du Royaume-Uni* », 26 septembre 2024 ; [gb\\_en.pdf \(un.org\)](#)

#### Costa Rica

« réitère son appel à toutes les parties impliquées **pour un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel** »

Nations Unies. « *Débat général de la 79<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, Déclaration du Ministre des Affaires étrangères et du culte du Costa Rica* », 26 septembre 2024 ; [cr\\_fl.pdf \(un.org\)](#)

#### Liban

« au lieu qu'Israël en ait assez des guerres et des combats incessants depuis plus de 75 ans, nous le voyons se radicaliser davantage [...] Les défis les plus sérieux auxquels le Liban est confronté aujourd'hui est représenté par **l'agression continue** »

Nations Unies. « *Débat général de la 79<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, Déclaration du Ministre des Affaires étrangères et des émigrants du Liban* », 26 septembre 2024 ; [lb\\_ar.pdf \(un.org\)](#)

#### 27 septembre 2024

#### Australie

« je réitère l'appel de l'Australie en faveur d'un **cessez-le-feu au Liban** et de la pleine mise en œuvre par les parties de la résolution 1701 »

Nations Unies. « *Débat général de la 79<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, Déclaration du Ministre des Affaires étrangères de l'Australie* », 27 septembre 2024 ; [au\\_en.pdf \(un.org\)](#)

#### 28 septembre 2024

#### Chine

« Au Liban, la force pourrait remplacer la justice. **Un cessez-le-feu complet est la priorité absolue** »

Nations Unies. « *Débat général de la 79<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, Déclaration du Ministre des Affaires étrangères de la Chine* », 28 septembre 2024 ; [Building on Past Achievements and Forging a Brighter Future for the People's Republic of China \(un.org\)](#)

## Egypte

« condamne l'agression actuelle d'Israël contre le Liban, qui constitue une violation flagrante de sa souveraineté, de son intégrité territoriale et de son indépendance politique »

Nations Unies. « *Débat général de la 79<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, Déclaration du Ministre des Affaires étrangères, de l'émigration et des Égyptiens de l'étranger de l'Égypte* », 28 septembre 2024 ; [eg\\_ar-1.pdf \(un.org\)](#)

## Arabie Saoudite

« L'absence de responsabilité et de sanction en dépit des violations continues du droit international et du droit humanitaire par Israël encourage ce dernier à l'escalade comme en témoigne l'agression dont le Liban fait l'objet »

Nations Unies. « *Débat général de la 79<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, Déclaration du Ministre des Affaires étrangères de l'Arabie Saoudite* », 28 septembre 2024 ; [sa\\_ar.pdf \(un.org\)](#)

## Islande

« Une fois de plus, nous appelons toutes les parties à **accepter un cessez-le-feu immédiat** et à éviter toute action qui pourrait conduire à une nouvelle escalade »

Nations Unies. « *Débat général de la 79<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, Déclaration du Ministre des Affaires étrangères de l'Islande* », 28 septembre 2024 ; [is\\_en.pdf \(un.org\)](#)

## Oman

« [...] appelle à un **cessez-le-feu immédiat** [...] au Liban »

Nations Unies. « *Débat général de la 79<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, Déclaration du Ministre des Affaires étrangères du Sultanat d'Oman* », 28 septembre 2024 ; [om\\_en.pdf \(un.org\)](#)

30 septembre 2024

## Syrie

« **L'agression israélienne** s'est également étendue à notre frère le Liban [...] »

Nations Unies. « *Débat général de la 79<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, Déclaration du Ministre des Affaires étrangères et des expatriés de la Syrie* », 30 septembre 2024 ; [sy\\_en.pdf \(un.org\)](#)

## Niger

« Mon pays déplore également la situation au Liban et appelle à un **arrêt immédiat des hostilités** »

Nations Unies. « *Débat général de la 79<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, Déclaration du Ministre des affaires étrangères, de la coopération et des Nigériens à l'extérieur du Niger* », 30 septembre 2024 ; [ne\\_fr.pdf \(un.org\)](#)

- C- Conférence internationale de soutien à la population et à la souveraineté du Liban, 24 octobre 2024 : à l'initiative de la France soutenue par les Nations Unies

## Secrétaire général des Nations Unies

« Un **cessez-le-feu immédiat est nécessaire** – accompagné de mesures significatives vers la pleine mise en œuvre des résolutions 1559 et 1701 du Conseil de sécurité. **La souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les pays doivent être respecté** »

<https://press.un.org/fr/content/statements-and-messages>

## France

« La guerre doit cesser au plus vite. Il faut un **cessez-le-feu au Liban** »

<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2024/10/24/conference-internationale-de-soutien-a-la-population-et-a-la-souverainete-du-liban>

## Liban

« Dans toutes mes interventions, j'ai réaffirmé [...] **l'urgence d'un cessez-le-feu** et la nécessité de mettre en œuvre intégralement la résolution 1701 » <https://libnanews.com/najib-mikati-un-appel-a-la-solidarite-internationale-pour-la-paix-et-la-reconstruction-au-liban/>

## II- Positions juridiques en dehors de l'Organisation des Nations Unies

### A- Union Européenne

#### 26 septembre 2024

« Toute nouvelle escalade aurait des conséquences dramatiques pour la région et au-delà. La résolution 2749 du Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée à l'unanimité le 28 août 2024, engage tous les acteurs concernés à appliquer des mesures immédiates en vue d'une désescalade. Nous **demandons instamment aux deux parties de mettre en œuvre d'urgence un cessez-le-feu de part et d'autre de la Ligne bleue, qui mette fin de manière effective et immédiate à**

toutes les menaces transfrontalières, et d'œuvrer à la mise en œuvre complète et symétrique de la résolution 1701 du Conseil de sécurité de l'ONU, afin d'assurer le retour en toute sécurité des populations déplacées des deux côtés dans le cadre d'un règlement négocié plus large. L'Union européenne appelle la communauté internationale à se mobiliser pour soutenir les efforts diplomatiques en cours à cette fin. Nous saluons et soutenons fermement les efforts déployés par la France et les États-Unis pour parvenir à un cessez-le-feu négocié. Nous appelons toutes les parties à protéger et à soutenir la mission importante de la FINUL »

Conseil de l'Union européenne. « Déclaration du haut représentant, au nom de l'UE, sur l'escalade militaire entre Israël et le Hezbollah », 26 septembre 2024 ; [Déclaration du haut représentant, au nom de l'UE, sur l'escalade militaire entre Israël et le Hezbollah - Consilium](#)

#### B- Déclaration des dirigeants du G7

Le Groupe des 7 est constitué des pays suivants : Canada ; France ; Allemagne ; Italie ; Japon ; Royaume-Uni ; États-Unis.

3 octobre 2024

« condamne fermement les tirs de roquettes par le Hezbollah depuis le sud du Liban vers des zones civiles israéliennes ;

se déclare profondément préoccupé par la récente violation par le Hezbollah de la Ligne bleue entre le Liban et Israël et par l'absence persistante de progrès vers l'instauration d'**un cessez-le-feu permanent** et l'application d'autres dispositions essentielles de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité des Nations unies, compte tenu des tensions continues le long de la frontière méridionale du Liban ;

salue les efforts récemment déployés par les États-Unis pour démanteler l'avant-poste du Hezbollah sur le territoire israélien, le long de la frontière libano-israélienne ;

exprime son soutien au travail de la FINUL le long de la frontière entre le Liban et Israël et condamne fermement toutes les attaques contre les forces de maintien de la paix des Nations unies ;

demande de toute urgence que les responsables soient tenus de répondre de leurs actes, y compris pour garantir la crédibilité du gouvernement libanais ;

souligne qu'il est nécessaire que les forces armées libanaises soient déployées dans le sud du Liban afin d'empêcher les violations de la Ligne bleue et de garantir la liberté de circulation de la FINUL et son accès à la Ligne bleue »

Parlement européen. « Déclaration du G7 », 3 octobre 2023 ;

[https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/B-9-2023-0328\\_FR.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/B-9-2023-0328_FR.html)

## C- Groupe des amis pour la défense de la Charte des Nations Unies

Les 19 membres de ce groupe, créé en 2021, sont l'Algérie, l'Angola, la Biélorussie, la Bolivie, le Cambodge, la Chine, Cuba, la Corée du Nord, la Guinée Équatoriale, l'Érythrée, la République islamique d'Iran, la République Démocratique Populaire Lao, le Nicaragua, l'État de Palestine, la Russie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, la Syrie, le Venezuela et le Zimbabwe.

4 octobre 2024

« condamne et désapprouve catégoriquement l'atroce **attaque préméditée d'Israël contre la Liban** le 27 septembre 2024, qui a entraîné l'assassinat de centaines de personnes et de Seyed Hasan Nasrallah, le chef du Hezbollah au Liban, ainsi que celle du général Abbas Iforoushan, un haut fonctionnaire iranien, faisant des centaines de blessés, y compris des enfants.

Les États membres du Groupe des amis en défense de la Charte des Nations Unies soulignent que **cette attaque condamnable constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, des principes et des normes fondamentaux du droit international, du droit humanitaire international et du droit international des droits de l'homme, et soulignent dans ce contexte L'importance de respecter l'Intégrité territoriale et la souveraineté des États, un principe fondamental inscrit dans la Charte des Nations Unies**

Le Groupe des Amis en Défense de la Charte des Nations Unies est très sérieusement préoccupé par les tentatives constantes de, la Puissance occupante de mettre le feu et de faire exploser la région du Moyen-Orient, comme le démontre entre autres, ses violations graves et réitérées du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, à quoi s'ajoute ses provocations et ses violations des droits des pays de la région y compris **Les attaques répétées contre le territoire de la République arabe Syrienne, puisqu'ils constituent une agression manifeste contre le territoire d'un État souverain et d'un violation flagrante des dispositions du droit international et de la Charte Les Nations Unies, parmi lesquels l'attaque israélienne sur Damas les 1 et 2 octobre 2024 qui démontrent une volonté d'accroître les tensions sur le terrain au détriment des droits de l'homme du peuple palestinien et des peuples arabes sous occupation dans la région**

De surcroit les États membres du groupe de défense de la Charte des Nations Unies **expriment leur grave inquiétude au sujet des menaces par Israël de recours à la force contre les autres pays de la région en particulier les récents incursions d'Israël au Liban y compris les incursions militaires terrestres avec l'objectif de poursuivre ses attaques génocidaires aujourd'hui au Liban et répètent que de telles agressions constituent une grave menace pour la paix et la sécurité internationales** »

Groupe des amis pour la défense de la Charte des Nations Unies. « *Special communiqué on the recent heinous attacks of Israel against Lebanon* », 4 octobre 2024 ; [https://www.gof-uncharter.org/files/ugd/6140e8\\_3795220f9481484f8acc0151f6a838d0.pdf](https://www.gof-uncharter.org/files/ugd/6140e8_3795220f9481484f8acc0151f6a838d0.pdf)



## D- Organisation de la coopération islamique

L'Organisation de la coopération islamique regroupe actuellement 56 États membres qui sont les suivants : Afghanistan ; Albanie ; Algérie ; Arabie saoudite ; Azerbaïdjan ; Bahreïn ; Bangladesh ; Bénin ; Brunei ; Burkina Faso ; Cameroun ; Comores ; Côte d'Ivoire ; Djibouti ; Égypte ; Émirats Arabes ; Gabon ; Gambie ; Guinée ; Guinée-Bissau ; Guyana ; Indonésie ; Irak ; Iran ; Jordanie ; Kazakhstan ; Kirghizistan ; Koweït ; Liban ; Libye ; Malaisie ; Maldives ; Mali ; Maroc ; Mauritanie ; Mozambique ; Niger ; Nigeria ; Oman ; Ouganda ; Ouzbékistan ; Pakistan ; Palestine ; Qatar ; Sénégal ; Sierra Leone ; Somalie ; Soudan ; Suriname ; Tadjikistan ; Tchad ; Togo ; Tunisie ; Turkménistan ; Turquie ; Yémen. [État membre](#)

La Syrie a été suspendue en 2012 conformément à la résolution adoptée par la 4ème session extraordinaire de la conférence du sommet islamique [RESOLUTIONS.pdf](#)

La Bosnie-Herzégovine, la Russie, la Thaïlande, la République centrafricaine et la République turque de Chypre du Nord ont un statut d'observateur, sans droit de vote. [Observatrices](#)

### 24 septembre 2024

« L'Organisation de Coopération Islamique (OCI) a condamné vigoureusement **l'agression militaire israélienne en cours, depuis le matin du 23 septembre 2024, contre le Liban** »

Organisation de la coopération islamique (OCI). « *Déclaration sur le conflit entre Israël et le Liban* », 24 septembre 2024 ; [NewsDetailFR](#)

### 24 octobre 2024

« [...] **condamn[e] l'agression israélienne contre le Liban et a réaffirmé l'engagement de l'OIC envers la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban.** Il a appelé à **un cessez-le-feu immédiat** et a exhorté la communauté internationale à œuvrer pour une paix durable, notamment par la pleine mise en œuvre de la Résolution 1701 du Conseil de sécurité de l'ONU »

Organisation de la coopération islamique (OCI). « *Déclaration sur le conflit entre Israël et le Liban* », 24 octobre 2024 ; [NewsDetailFR](#)